

**Commune de
CRESSONSACQ**

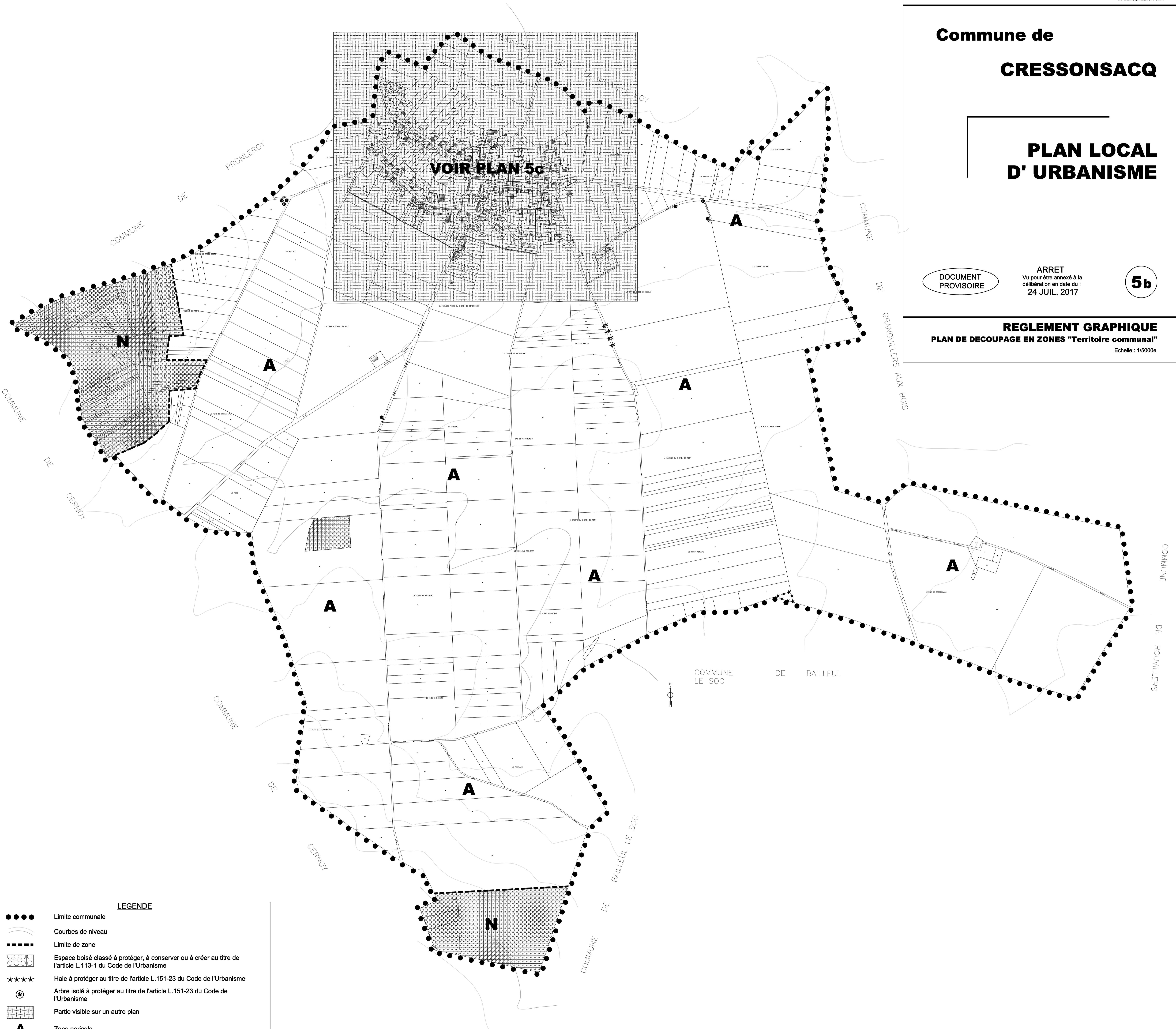
**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

DOCUMENT
PROVISOIRE

ARRET
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
24 JUIL. 2017

5b

**REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"**
Echelle : 1/5000e



LEGENDE

	Limite communale
	Courbes de niveau
	Limite de zone
	Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
	Haie à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
	Arbre isolé à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
	Partie visible sur un autre plan
A	Zone agricole
N	Zone naturelle à protéger